

DEBAT PUBLIC Projet des 2 côtes de la Cie du Vent

Réunion de clôture du 7 septembre 2010, salle Reggiani le Tréport à 19h00

*- Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et Picarde ?
Si oui, à quelles conditions au vu des différents usages de la mer ?*

- Le projet de parc éolien en mer des deux côtes répond-il à ces enjeux et ces contraintes ?

Sans Offshore à l'horizon vous remet la pétition en cours signée par 5600 pétitionnaires que nous souhaitons voir associée à notre déclaration et mentionnée dans le compte rendu des débats.

En réponse aux questions posées par la CPDP !

Nous disons « Non, au projet de 141 éoliennes en mer de la compagnie du Vent ! »

Le projet des 2 côtes est un projet destructeur

- Pour les ressources halieutiques.
- Pour la pêche, activité nourricière essentielle
- Pour l'emploi : la filière pêche et le commerce seraient touchés

Son impact visuel serait nuisible à notre cadre de vie, au tourisme et à l'immobilier.

C'est un projet dangereux

- Par la présence des mines
- Pour toutes les navigations
- Pour la sécurité de la centrale nucléaire de Penly.

C'est un projet inadéquate et technologiquement dépassé

La fondation gravitaire ou par pieux des éoliennes oblige à implanter le parc au plus près de la côte (8 milles), à cette distance cette technique danoise est incompatible avec la préservation de notre pêche artisanale et de nos paysages. Une autre technique existe, beaucoup moins pénalisante, évoquée par le Cie du Vent sur Internet, comme une solution d'avenir..

Ce projet est inadapté aux réels besoins de production électrique nationale

La côte d'Albâtre est la plus fortement équipée en moyens de production avec 9200 mégawatt installés (Paluel, Penly et le Havre), correspondant à la consommation électrique de :

11 millions 750000 personnes.

Le parc des 2 côtes avec 700 Mw correspondant à la consommation de 900.000 personnes serait superflu.

En réalité, les périodes de grand froid ont montré que les difficultés d'approvisionnement se localisent en Bretagne et sur la Côte d'Azur, au point que pour pallier à leur déficit, on apprend sur Internet que GDF Suez construit des centrales thermiques à gaz de 450 Mw, sur le site de Fos/mer pour la région Côte d'Azur ainsi que sur le site de Montoir en Bretagne .

De qui se moquait EDF RTE qui niait la nécessité de ces moyens de production, lors du débat public sur l'énergie le 6 Mai à Abbeville ?

Le projet des 2 côtes est contraire à l'intérêt national

Objectif du Grenelle : 23% d'énergie renouvelable en 2020 dont 6000 Mw éolien en mer.

L'énergie l'hydraulique en assure près de 15%. ;

Dans un pays qui exporte 10% d'une production non carbonée, il y a ni urgence, ni retard !

Que signifie cette précipitation de la Cie du Vent pour imposer son projet, sinon de profiter d'une bonne affaire dans cette zone maritime peu profonde et proche du réseau haute tension de Penly ?

Par contre, 10 années sont largement suffisantes pour mettre au point et développer une filière Française, performante, économique, génératrice d'emplois, qui consolide notre indépendance énergétique et qui ne nuise à personne, condition incontournable pour que tout projet puisse être accepté sur le littoral Français!

Est-ce une utopie ?

Non, c'est une question de choix et de volonté politique !

« Souvenez vous en 1973, choc pétrolier, « on n'a plus de pétrole mais on a des idées » ; il a suffi de 4 années pour mettre au point et démarrer, la filière nucléaire Française qui était un tout autre défi.

Il a été vérifié au cours du Débat que dans leur grande majorité, les pêcheurs, les commerçants et les riverains, rejettent catégoriquement ce projet inutile et nuisible, sans avenir, voire discriminatoire.

Ignorés par des représentants politiques, invisibles, 5600 personnes ont à ce jour clairement exprimé ce refus dans la pétition en cours aussi bien par des signatures qu'en ligne sur Internet.

Ce projet, la population concernée n'en veut pas ! Retirez-le !

Commentaires sur la technologie des éoliennes flottantes

L'éolienne flottante est un tourniquet à axe vertical sur caisson flottant dont le centre de gravité est au plus près de la surface de l'eau, donc plus robuste et plus stable dans la mer, il peut être placé aussi loin qu'il est nécessaire pour ne nuire à personne, il est performant au niveau énergétique et plus économique.

Son expérimentation grandeur nature est très avancée en Norvège, elle est sur le point d'être engagée en France

Aucun parc de l'éolien offshore n'ayant encore vu le jour, même la technique Danoise n'est pas plus maîtrisée par la Cie du Vent.

Par contre la technique des caissons flottants l'est parfaitement par l'industrie pétrolière Française et ses sous-traitant, elle est exportable.

La France a toujours développé avec succès sa propre filière de production électrique nationale

Sauf à implanter les 6000 Mw devant les côtes normandes et picardes ; compte tenu de la grande profondeur des fonds marins près des côtes méditerranéennes et atlantiques en France, il est impensable pour des raisons environnementales, d'y implanter des parcs avec fondations pieux ou béton près de leur littoral. La seule alternative sera la création de parcs flottants en pleine mer, seule solution acceptable par leurs riverains !